

# Compte-rendu du CTPA



Aux collègues syndiqué(e)s,

Vous lirez ci-dessous le compte-rendu du CTPA (comité technique paritaire académique) du 22 mars consacré à la préparation de rentrée et présidé pour la dernière fois par le Recteur Miossec, en retraite depuis le 25 mars.

## Le secrétariat académique

Le CTPA (comité technique paritaire académique) consacré à la préparation de rentrée s'est tenu le mardi 22 mars. Il faisait suite aux comités techniques paritaires (CTPD) et aux groupes de travail (GT) dans lesquels les militants du SNES avaient fait remonter, au niveau départemental, les besoins des établissements en heures et en postes. Un GT spécifique sur les moyens COPSy était réuni le jeudi 17 mars (compte-rendu sur le site et adressé dans les CIO).

C'est ensuite seulement que le Recteur décide des éventuelles créations et suppressions de postes dans les collèges, les lycées et les CIO de l'académie.

Dans le contexte politique actuel, le SNES et la FSU l'ont rappelé en préambule, ces réunions se résument essentiellement à traiter les conséquences des suppressions budgétaires massives. Mais elles permettent aussi, par un travail minutieux, d'obtenir des améliorations concrètes dans la perspective de la rentrée 2011. **En s'appuyant sur les informations dont ils disposent (DGH et TRMD transmis par les élus FSU des conseils d'administration), les militants du SNES parviennent à démontrer certaines incohérences et obtiennent des transformations d'heures supplémentaires en heures postes, des annulations de compléments de service et de mesures de carte scolaire.**

Dans la rue les 10 février et 19 mars comme dans les instances paritaires, le SNES a protesté une fois de plus contre les suppressions de postes, dénoncé une politique éducative qui creuse les inégalités et réclamé d'autres choix politiques et budgétaires.



Cependant, déplorer la baisse des moyens et se borner à réclamer l'annulation de toutes les suppressions de postes n'a jamais permis d'améliorer concrètement ni la situation générale ni les cas particuliers. Le SNES a toujours fait le choix complémentaire d'une attitude très revendicative et d'un travail approfondi au plus près du terrain. Là où les autres organisations s'en tiennent à des déclarations préalables, le SNES avec les autres syndicats de la FSU sont les seuls à intervenir régulièrement tout au long de la réunion sur les situations des établissements et à poser des questions pour obtenir des réponses. La force de la FSU, c'est sa connaissance du terrain, le travail des élus SNES-FSU dans les CA et les aller-retours entre établissements, sections départementales, et section académique. Tout ce travail militant nous permet de rendre visible la réalité des établissements, d'argumenter et de se battre pour plus de moyens.

Pour son dernier CTPA, le Recteur déclarait : « on pourrait dire que le dialogue social, ça n'existe pas, que l'on s'envoie chacun son point de vue à la figure ». Mais en réalité, « c'est un peu mieux que cela singulièrement dans cette académie ». Il considère pourtant que la vision développée par les organisations syndicales est excessivement pessimiste. Mais il reconnaît aussi que si « nous avons tous une responsabilité dans la persistance des inégalités », « ces inégalités peuvent être accentuées par une politique de droite ». Il a aussi admis que « la suppression des moyens peut poser problème sur la durée ». Cette analyse pour le moins distanciée d'un Recteur sur le départ à propos de la politique qu'il avait pourtant menée jusqu'ici sans état d'âme, comme il le dit lui même, a trouvé un prolongement dans le dialogue avec M. Thurat, le secrétaire général, et dans les réponses qui nous ont été faites. **Entre les CTPD et le CTPA, beaucoup de nos demandes ont été suivies, et la discussion reste ouverte sur de nombreux points.**

Ainsi, depuis mars 2010, le SNES réclamait un moratoire sur la situation des collègues de STI concernés par la réforme de la filière technologique. Ce moratoire a été obtenu cette année et étendu aux collègues de physique appliquée. Ce sont donc 23 collègues qui resteront dans leur établissement à la rentrée. Pour autant, le SNES continue de rejeter cette réforme et d'appeler à un moratoire immédiat, seule solution raisonnable dans l'immédiat, compte-tenu de l'état alarmant d'impréparation pour la mise en place de la rentrée en STI2D. Le SNES a contraint le rectorat à « reconnaître de sérieux dysfonctionnements dans la formation, en particulier pour les collègues de Génie Civil ». Il l'a aussi interrogé sur le dialogue mené avec la Région pour la mise en œuvre des matériels et des locaux, qui pose de graves problèmes.

Parallèlement, le SNES, avec la FSU, a rencontré la Région lundi 21 mars sur le dossier des STI pour faire un tour d'horizon de la réalité du pilotage de la réforme en Bretagne, cela directement, sans le "filtre" des corps d'inspection et des chefs d'établissement.

En mettant en avant les situations les plus problématiques et les compléments de service anormaux, **les militants du SNES ont gagné l'implantation de 20 postes supplémentaires dans les établissements** (création immédiate ou annulation de mesure de carte). Toutes disciplines confondues (avec EPS mais hors PLP), 184 postes sont supprimés, 188 sont créés. Le solde qui était initialement largement négatif (- 16 postes) est devenu légèrement positif (+ 4 postes). Le rectorat avec les IA, devrait procéder dans les prochains jours à de nouveaux ajustements de moyens suite aux discussions du CTPA et des CTPD. **L'action syndicale est toujours possible pour décrocher des moyens supplémentaires qui peuvent se traduire jusqu'à la rentrée par de nouveaux BMP, l'affectation de TZR à l'année et éviter le chômage aux non-titulaires.**



Sur ces 188 postes créés, 61 sont des postes spécifiques à profil (SPEA), dont 31 à complément de service sur une autre commune. Le SNES continue à dénoncer le profilage des postes et à expliquer que les postes à CS ne sont pas satisfaisants, mais peuvent constituer un pis-aller dans certaines disciplines. Mais chacun préférant toujours un poste sur un seul établissement, nous avons réexpliqué que l'obligation de formuler ces postes spécifiques en vœu 1 ne permettait pas aux collègues d'indiquer qu'ils acceptaient ces postes en second choix. Notre demande a été entendue et le secrétaire général a convenu qu'il fallait réexaminer cette situation. **Dès que des informations complémentaires seront connues, nous alerterons immédiatement les syndiqués car la conséquence sur la saisie des vœux n'est pas exclue dès cette année.**

Le rectorat soutient l'IA des Côtes d'Armor dans la création de postes à complément de service sur deux établissements chez les CPE. Nous avons dénoncé cette gestion de la pénurie des moyens Éducation : chaque établissement, quelle que soit sa taille, doit avoir un poste plein de CPE et de documentaliste. Le secrétaire général du rectorat a finalement reconnu qu'une telle décision devait rester marginale et n'avait pas vocation à être étendue. Le SNES a souhaité que la gestion des moyens CPE soit remontée à l'échelon académique pour retrouver une cohérence d'ensemble. Le secrétaire général a exclu cette hypothèse, considérant que l'expertise locale des inspections académiques était un atout de gestion.

**Le SNES a dénoncé l'étiquetage (inattendu) CLAIR des postes dans les deux établissements RAR (Réseau Ambition Réussite, ex APV) de l'académie, les collèges Surcouf à St Malo et Le Coutaller à Lorient.** Ce dispositif permet le recrutement avec lettre de mission par le chef d'établissement, il crée une situation dérogatoire où le temps de service, la discipline et les conditions d'emploi ne sont plus régis par les décrets de 1950. Globalement, les ambitions sont revues à la baisse et le socle commun devient l'unique objectif du collège pour les élèves issus des milieux populaires. Si cette transformation ne touche pour le moment que deux établissements dans l'académie, elle est néanmoins très préoccupante quant aux évolutions en cours.

Le Recteur a indiqué que la pression du Ministère avait été très forte, ce qui ne peut que renforcer nos inquiétudes. Le SNES restera très vigilant et examinera avec les collègues des établissements concernés les actions possibles pour protester contre cette réforme imposée sans aucune concertation mais aux conséquences lourdes. Une journée nationale d'actions sera annoncée par le SNES très prochainement.

Concernant les stagiaires, l'académie devrait en accueillir 239 dans le 2nd degré. Le président Sarkozy avait promis, lors de ses vœux au mois de janvier, de « *ouvrir le dossier* », au vu des difficultés qu'avaient connues les enseignants débutants cette année. À l'heure actuelle, le dossier n'a connu aucune évolution et il est toujours prévu que les enseignants stagiaires soient affectés pour 18 heures à la rentrée. Nous continuons de dénoncer cette situation qui sacrifie la formation initiale et dégrade considérablement les conditions d'entrée dans le métier. Les stagiaires ont besoin de temps pour se former et apprendre leur métier, ce qui est incompatible avec une affectation à temps plein. Dans l'académie, nous avons obtenu cette année que les stagiaires bénéficient d'une décharge de service de 50 % jusqu'aux vacances de la Toussaint. Après quoi, ils avaient pris en charge la totalité de leurs classes et commencé à suivre des formations à l'IUFM.

Dans l'état actuel des choses, le Rectorat - qui doit trouver 239 supports de 18h - a décidé de « neutraliser » 120 postes définitifs, privant les collègues d'autant de possibilités de mutation, le reste étant constitué de BMP. Rien n'est arrêté sur les conditions d'exercice, une enquête sera effectuée auprès des stagiaires de cette année, mais **on s'achemine vers un maintien de l'allègement de service en début d'année et une formation qui commencerait plus tôt. L'ensemble du dispositif sera soumis à l'arbitrage du nouveau recteur... que nous rencontrerons au plus vite après sa nomination.**

*Michelle Carmès, Jean Marc Clery, Matthieu Mahéo, Gwénaél Le Pailh  
Représentants du SNES-FSU au CTPA.*

